



**Présents :** Christian Rodellar - Katia Languet – Jean Claude Basirico – Christophe Dalot - Laurent Artola – Pierre Bellehigue – Yohan Campos - Philippe Gautier – Yonn Hirigoyen – Philippe Husson - Cyril Jourda - Mathieu Kohler - Marylis Partié - Jérémy Mongie - Manuel Rodriguez

**Excusés :** Michel Lacoue-Nègre – Jean Marie Gruel – Kenza Lagraa - Simone Mirande - - Robert Péré-Escamps – Adrien Remacle

Un seul point à l'ordre du jour : affaire Nay Vath Vielha / Comité de Direction

En raison de leur appartenance à des clubs concernés, le président Michel Lacoue-Nègre (Arthez d'Asson US) et le vice-président délégué, Jean Marie Gruel (Oloron Béarn FC) , ils ne participent ni aux échanges, ni à la délibération de ce dossier.

**Rappel des faits :** dernière journée de championnat D3 poule C, rencontre ARTHEZ d'ASSON /OLORON BEARN déterminante pour l'accession du FC Oloron en cas de victoire.  
Match arrêté à la 78minute à la suite d'un orage de grêle rendant le terrain impraticable.

Après consultation du service juridique de la L F N A , cette rencontre a été reprogrammée le jeudi 15 mai, le résultat de cette rencontre a été en faveur du F C OLORON victoire 3 à zéro, ce qui valide la montée du F C OLORON en deuxième division.

À la suite de cela, les classements des différents championnats sont validés par le Comité de Direction lors de la réunion en date du 21 juin 2025. Le club de Nay Vath Vielha fait alors appel de la validation des classements auprès de la commission d'appel de la L F N A.  
Ladite commission d'appel valide la décision du Comité de Direction du District des Pyrénées à savoir F C OLORON accède en Départemental 2, l'Entente NAY VATH VIELHA restant en Départemental 3.

La Commission Régionale d'Appel, souligne que le Comité de Direction est en droit de décider et d'accorder au club de Nay Vath Vielha le droit d'évoluer en Départemental 2, ce qui implique d'avoir une poule à 13 équipes.

Comme évoqué ci-dessus et pour être en phase avec nos possibilités de décision, un Comité de Direction dématérialisé, convoqué en urgence, confirme le résultat suivant :

Pour le maintien de NAY VATH VIELHA en division 3 : 10 voix  
Pour l'accession de NAY VATH VIELHA en division 2 : 2 voix  
Abstention : 3 voix.



Étant allé jusqu'au terme de nos possibilités, **le Comité de Direction, à la majorité**, confirme le **maintien de NAY VATH VIELHA en championnat Départemental 3 pour la saison 2025/2026.**

**Le Secrétaire Général,**

**C. RODELLAR**